

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 2 août 2018

CCDB - Service commun de gestion des archives :

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux d'un service commun de gestion des archives pour le 1^{er} janvier 2019.

Un certain formalisme administratif est à respecter pour que ce service puisse être lancé, notamment la saisine du Comité Technique par chacune des communes pour la mise à disposition de la CCDB d'un agent de la commune de Dieulefit.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion au service commun de gestion des archives de la CCDB,

SMBVL : Convention de groupement de commandes pour la mise a disposition des outils d'anticipation et de gestion de crise et d'appel en masse.

Le SMBVL met à disposition des communes du bassin versant des solutions techniques d'anticipation et de gestion de crise actuellement PREDICT (service qui prévient les maires des risques liés aux orages) et le système d'appel en masse C2i, permettant aux Maires d'exercer pleinement les missions de prévention du risque et d'alerte des populations qui leur incombent.

Les marchés publics contractés par le SMBVL et établis à l'échelle du bassin versant permettent de bénéficier de tarifs plus attractifs que ceux qui devraient être appliqués si chaque commune ou EPCI adhéraient individuellement.

Au travers de ces marchés groupés, les communes bénéficient de ces outils mais également des prestations connexes (formation régulière aux applicatifs, paramétrages annuels par le SMBVL, mise à jour annuelle des fichiers cadastre par le SMBVL, appui technique à l'évolution opérationnelle des plans communaux de sauvegarde, préparation aux exercices de crise...).

Si l'utilisation pour les besoins propres du SMBVL des outils Prédicit et C2i s'inscrit dans la compétence GeMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dévolue au SMBVL, la mise à disposition aux communes de ces outils ne relève pas de la compétence GeMAPI et ne s'inscrit donc pas dans les statuts du SMBVL.

Dans le nouveau contexte réglementaire où la compétence GeMAPI est dévolue aux EPCI à fiscalité propre et où 5 EPCI-FP deviennent membres du SMBVL, les communes du bassin versant ont exprimé très majoritairement leur volonté de pouvoir continuer à bénéficier des outils d'anticipation et de gestion de crise et d'appel en masse via une mise à disposition par le SMBVL.

La constitution d'un groupement de commandes SMBVL –EPCI du bassin versant - communes du bassin versant permettra à la fois :

- De contracter les marchés publics afférents dans le respect des compétences dévolues à chacune de ces collectivités territoriales ou établissements publics.
- De ne pas appeler de dépenses nouvelles auprès des communes ou des EPCI-FP (Etablissement Publique de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre).

Il est donc proposé :

- De mettre en place un groupement de commandes SMBVL – EPCI du bassin versant – communes du bassin versant permettant au SMBVL, coordonnateur du groupement de contracter les marchés publics correspondant.
- Que le SMBVL passe les marchés pour lui-même, l'ensemble des EPCI-FP du bassin versant et de leurs communes membres sur le bassin versant en conservant les conditions et prestations actuelles.
- D'intégrer les EPCI dans la chaîne d'information des outils d'anticipation et de gestion de crise et donc de disposer d'une plus-value intéressante pour eux dans l'anticipation sur les autres bassins versants ou l'organisation de manifestations extérieures.
- De rappeler que le financement sera assuré par les EPCI-FP via leur contribution, les futurs statuts du SMBVL intégrant une sous-clé spécifique de répartition des contributions dédiée à ce type de prestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre en place un groupement de commandes pour la passation des marchés d'anticipation et de gestion de crise et d'appel en masse.

Dénomination des voies communales ajout de deux chemins au Serre de Turc.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 février 2016 approuvant la liste des noms de voies et places et leur traduction en occitan en vue de l'adressage postal.

Il informe l'assemblée que dans le cadre du projet de constructions au quartier du Serre de Turc, il convient

d'ajouter deux nouvelles voies à cette liste.

Les deux noms proposés sont le Chemin de Coucou et le Chemin du Vallon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les dénominations des deux nouvelles voies et leur ajout au tableau ci-dessous :

N°	Classe	Dénomination en français	Dénomination en occitan
1	VC	Chemin de Barjol	Chamin de Barjòu
2	VC	Chemin de Bel-Air	Chamin de Bel-Air
3	VP	Chemin de Bonhomme	Chamin de « Bouan ome »
4	VC	Chemin de Combaurie	Chamin de Coumbaurio
5	VP	Chemin du Grangeon	Chamin dóu Granjoun
6	VP	Chemin de l'Adret	Chamin de l'Adré
7	VC	Chemin de la Croisière	Chamin de la Crousiero
8	VP	Chemin de la Platte	Chamin de la Plato
9	CR	Chemin de Marot	Chamin de Marot
10	VP	Chemin de Serre Glaize	Chamin de Serre Glaize
11	VC	Chemin des Catinous	Chamin dei Catinous
12	VC	Chemin des Courbis	Chamin dei Courbis
13	VC	Chemin du Devès	Chamin dóu Devès
14	CR	Chemin du Grand Champ	Chamin dóu Grand Champ
15	VC	Chemin du Pré de l'Or	Chamin dóu Prat de l'Or
16	CR	Chemin du Ravin d'Espagne	Chamin dóu Valat d'Espagne
17	VP	Chemin du Reposoir	Chamin dóu Pausadou
18	VP	Chemin de Feyssoles	Chamin de Feissolo
19	VC	Chemin du Serre	Chamin dóu Serre
20	VC	Chemin de la Combe de Maret	Chamin de la Coumbo de Maret
21	VC	Impasse des Frères Jacques	Androuno dei frère Jaume
22	VC	Impasse du Fournil	Androuno de la Fourniero
23	VC	La Calade	La Calado
24	VC	Placette Saint-Etienne	Placeto Sant-Estève
25	VC	Le Petit Passage	Lou Pichot Passage
26	VC	Place Léopold Mourier	Plaço Léopold Mourier
27	VC	Placette de l'Eglise	Placeto de la Gleiso
28	RD	Route de Dieulefit	Routo de Diéuloufet
29	RD	Route de Roche Saint-Secret	Routo dóu Piage
30	RD	Route de Nyons	Routo de Nioun
31	RD	Route de Teyssières	Routo de Teissière
32	RD	Route de Vesc	Routo de Vès
33	CR	Chemin du Col de Fleury	Chamin dóu Coulet de Fleury
34	VC	Rue du Lavoir	Charrière dóu Lavadou
35	VC	Rue du Temple	Charrière dóu Tèmpè
36	VC	Rue Haute	Charrière Nauto
37	CR	Chemin de la Rialhe	Chamin de la Rialho
38	VC	Place du Tennis	Plaço dóu « Tennis »
39	CR	Chemin de la Marantane	Chamin de la Marantano
40	VC	Passage de Luset	Passage de Luset
41	VC	Impasse de la Forge	Androuno de la Fabrego
42	CR	Chemin du Château	Chamin dóu Chastéu
43	VC	Aire naturelle du Lez	Iero naturalo dóu Lés
44	CR	Chemin du Vallon	Chamin dóu Valon
45	CR	Chemin de Coucou	Chamin de Coucou

Cession à la commune pour l'euro symbolique d'un délaissé de voirie départementale

Monsieur le Maire explique que M. Samuel ODDON, au vieux village, a demandé au Département de la Drôme la possibilité de se rendre propriétaire d'un délaissé de voirie départementale de 10m², au droit de son habitation cadastrée A93, en vue de construire une terrasse en surplomb.

Un document d'arpentage a été réalisé par M Rémi ALQUIER, géomètre, à la demande et aux frais de M. ODDON, afin de délimiter une parcelle pour la cession, celle-ci porte le numéro A543.

Suite à cette création, le Département de la Drôme peut désormais céder pour l'euro symbolique à la commune ladite parcelle, par l'établissement d'un acte administratif.

La commune pourra à son tour vendre la parcelle à M. ODDON quand elle en sera effectivement propriétaire.

Tous les frais afférents à cette opération (document d'arpentage, frais d'acte administratif ou notarié) seront à la charge de M. ODDON.

Monsieur le Maire propose de demander au Département de la Drôme la cession pour l'euro symbolique de la parcelle. A543.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander au Département de la Drôme la cession pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée A543, d'une superficie de 10m².

Informations / Questions Diverses :

PLU : courrier recommandé avec accusé de réception retiré par INGETER mise en demeure de fournir un rapport de présentation exploitable au 1^{er} septembre sinon procédure de résiliation.

Arrêté chemin des Courbis à 30 km/h comme sur les autres chemins.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Contrôle technique jeux et balançoire .

Les plaques de mousse qui entourent les jeux arrivant en fin de vie, la commune envisage de retirer ces dernières et de les remplacer par du bois déchiqueté (35€ le m³)

Les travaux pourraient être envisagés en chantiers participatifs et par M Frédéric FAUST.

La commune, afin d'assurer la sécurité de l'aire naturelle, pense à la pose d'affichettes avec caractéristiques d'utilisation et faire appel à un cabinet de contrôle type APAVE pour garantir la conformité des lieux.

Don à la commune

Océane Vanhaellen et Hugo Flores proposent d'offrir à la commune une table et des sièges en béton pour mettre sur l'aire naturelle..

La proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal .

Demande de l'association « Mots de lait » pour louer la salle des fêtes le 21/10/2018 pour une kermesse pour enfants : Comme geste d'encouragement et de soutien, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de gratuité pour cette première demande.

La séance est levée à 21h00.